



## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

#### Nom commercial

Spray Aluminium A-400 (F)  
Code-Nr. 110510

#### Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster  
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244  
E-Mail : info@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

#### Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

#### Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)  
Téléphone ++49(0)228-19 240

#### Conditions d'utilisation recommandées

Aérosols Techniques

## 2. Identification des dangers

### Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F+; R12

R52/53

R66

R67

#### Phrases R

12 Extrêmement inflammable.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

#### Remarques relatives à l'étiquetage

Produit classé et étiqueté d'après les Directives européennes.

**F+** Extrêmement inflammable

#### Phrases R

12 Extrêmement inflammable.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### Phrases S

23 Ne pas respirer les aérosols.



- 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs dans des locaux insuffisamment aérés. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles ou d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

**Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement**

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

### 3. Composition/informations sur les composants

**Description**

Gaz propulseur: propane / butane

Vernis couleur aluminium à base de solvants de résine synthétique et de pigments.

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
67-64-1	200-662-2	acétone	10 - 25	F R11; Xi R36; R66; R67
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	2,5 - 10	R10; R66; R67
64742-95-6	265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	10 - 25	Xn, N, R 10-37-51/53-65-66-67
-	231-072-3	aluminium en poudre (stabilisée)	2,5 - 10	F R15; R10
109-87-5	203-714-2	Diméthoxymethan; Formal	<= 2,5	F R11
61641-74-5		Mélange propane-butane	20 - 50	F+, R12
64742-49-0	265-151-9	Naphta (pétrole) léger hydrotraité, naphta hydrotraité, à bas point d'ébullition (note P)	2,5 - 10	F11; Xn R 65; Xi R38; R67; N R51/53

### 4. Premiers secours

**Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

**Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels**

Les symptômes suivants peuvent apparaître:

perte de connaissance

narcose

céphalées

engourdissement

vertiges

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Agents d'extinction appropriés

mousse  
moyen d'extinction sèche  
sable

### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire  
Oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone

### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

### Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Les précautions individuelles

Éviter la formation d'étincelles.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

---

## 7. Manipulation et stockage

### Précautions lors de la manipulation

Prévoir un dispositif d'aspiration au niveau du sol pour les locaux fermés.  
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.  
Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.  
Ne pas ouvrir par la force ou brûler.  
Le produit est combustible.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.  
Observer les directives administratives sur l'emménagement des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil.  
La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.  
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.  
Stockage au sec.



## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m <sup>3</sup> ]	[ppm]	Remarque
106-97-8	n-Butane	8 heures	1900	800	-
		Court terme	-	-	-
67-64-1	Acétone	8 heures	1800	750	-
		Court terme	-	-	-
123-86-4	Acétate de n-butyle	8 heures	710	150	-
		Court terme	940	200	-
109-87-5	Méthylal	8 heures	3100	1000	-
		Court terme	-	-	-

### Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m <sup>3</sup> ]	[ppm]	Remarque
67-64-1	acétone	8 heures	1210	500	

#### Protection respiratoire

appareil de protection respiratoire autonome  
protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

#### Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyl de caoutchouc 0,7mm; 480min

#### Protection des yeux

lunettes de protection

#### Protection de la peau

Vêtements de protection

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer les aerosoles.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Etat**  
Aérosol

**Couleur**  
gris

**Odeur**  
caractéristique

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>point d'ébullition</b>	-44 °C				
<b>Point d'éclair</b>	-97 °C				
<b>Température d'inflammation</b>	365 °C				



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	0,7 Vol-%				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	13 Vol-%				
<b>Pression de vapeur</b>	8300 hPa	20 °C			
<b>Densité</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					non miscible

#### **Danger d'explosion**

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

## **10. Stabilité et réactivité**

#### **Conditions à éviter**

Tenir éloigner de la chaleur.

Forme avec l'air un mélange gazeux explosif.

#### **Matières à éviter**

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

#### **Produits de décomposition dangereux**

oxyde et dioxyde de carbone

#### **Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## **11. Informations toxicologiques**

#### **Remarques générales**

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

## **12. Informations écologiques**

#### **Remarques générales**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ne pas déverser le produit dans les eaux.

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

#### **Code déchets**

15 01 10\*

#### **Nom du déchet**

emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

#### **Recommandations relatives au produit**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

#### **Recommandations relatives à l'emballage**

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.



---

#### Remarques générales

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.

---

### 14. Informations relatives au transport

#### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D), Code de classification: 5F

Transport en tant que "quantité limitée " en conformité avec chapitre 3.4 ADR

#### Transport maritime IMDG

UN 1950 AEROSOLS, 2.1

Transport as limited quantities according to 3.4 IMDG Code is possible.

#### Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1

#### Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

---

### 15. Informations réglementaires

#### Directive COV (composants organiques volatils)

Valeur COV 0,252 g/L

(composants organiques  
volatils)

---

### 16. Autres informations

#### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

#### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

#### Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 10 Inflammable.

R 11 Facilement inflammable.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 37 Irritant pour les voies respiratoires.

R 38 Irritant pour la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.